

# **Compte rendu de la séance du vendredi 27 septembre 2019**

Présents : VEYSSIERE Michel, GALIN Marcel, GRANIER Lucien, ROGALLE Bernadette, DUPONT Marie-Anne, MAURETTE Jean-François, BOYER Patrick, DE LA CRUZ RUEDA Alain.

Absents excusés : PAPAIX Martine, PAPAIX Yvan.

Secrétaire de séance : DE LA CRUZ RUEDA Alain.

## **Ordre du jour:**

- 1/ Adoption du compte-rendu du précédent conseil municipal.
- 2/ Cabane Pastorale : lancement du marché public.
- 3/ Marché station météorologique : point sur la négociation et décisions.
- 4/ Col de la Trappe : réseau de distribution d'eau.
- 5/ Hydroélectricité : point sur les investissements et renouvellement du droit d'eau.
- 6/ Hydroélectricité, référé expertise : nomination de l'avocat.
- 7/ Budgets : décisions modificatives.
- 8/ Point sur le personnel communal.
- 9/ Amicale des curistes : augmentation de la subvention.
- 10/ Subvention pour la restauration de la cathédrale Notre-Dame-de-Paris.
- 11/ Cotisation Fond Unique Habitat 2019.
- 12/ Questions diverses.

### **1/ Adoption du compte-rendu du précédent conseil municipal.**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **2/ Cabane Pastorale : lancement du marché public.**

Patrick BOYER, conseiller municipal informe le conseil que le permis et les autorisations de travaux sont accordées. Il informe qu'après la réunion chez les architectes le 16 septembre 2019, les documents administratifs ont été mis à jour. L'appel d'offre sera mis en ligne le 30 septembre 2019. Une visite des 3 sites est prévue le 18 octobre en hélicoptère et pourra être repoussée en cas de mauvais temps au 25 octobre. La date limite de dépôt des offres est fixée au 15 novembre 2019 à 12h00.

Patrick BOYER précise qu'une étude de sols devra être programmée.

### **3/ Marché station météorologique : point sur la négociation et décisions.**

Monsieur le maire :

Vu le code des marchés Public,

Vu que le conseil municipal de ce jour tient lieu de commission d'appel d'Offre,

Rappelle que le 10 avril 2019, une procédure de MAPA a été engagée pour l'instrumentation du bassin versant du Garbet pour la diminution de la vulnérabilité du village et du camping d'Aulus les bains aux crues torrentielles. Le 15 avril 2019 l'avis d'appel public à la concurrence est paru dans le journal "La gazette ariègeoise".

Rappelle que par délibération n° 2019-39 en date du 06/07/2019, la société ARANTEC ENGINHERIA située 25538 CASAU (Val d'Aran) en ESPAGNE a été retenue pour ce marché.

Rappelle que par ordonnance du 5 août 2019 dans le dossier n°1903962, suite à une requête de la SASU Ogoxe le Tribunal administratif de Toulouse dans son Article 2 a décidé : « Il est enjoint à la Commune d'Aulus les Bains de reprendre cette procédure au stade de l'engagement des négociations

après la première analyse des offres. »

Informe que la commune le 19 Août 2019 par LRAR et envoi par mail, a relancé les négociations auprès des sociétés SASU Ogoxe et Arantec Engenharia. Seule la société Arantec Engenharia a répondu. Quant à la SASU Ogoxe elle n'a pas retiré la LRAC. Notre courrier nous a été retourné en l'état le 7 septembre 2019 par les services de la Poste.

Demande au conseil municipal sur la base du rapport d'analyse des offres communiqué par le service RTM de l'ONF, notre maître d'œuvre pour ce dossier, de retenir l'Offre d'ARANTEC pour la tranche ferme d'un montant de 39 186€ HT et la tranche optionnelle n°2 pour un montant de 2189 € HT.

Demande de mandater Lucien Granier, adjoint au maire pour signer tout document dans le cadre de ce marché.

Après débats et échanges, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- De retenir l'offre de la société ARANTEC ENGINHERIA située 25538 CASAU (Val d'Aran) en Espagne.
- D'autoriser Monsieur le Lucien Granier à signer cette offre.

#### **4/ Col de la Trappe : réseau de distribution d'eau.**

Patrick BOYER, conseiller municipal informe que l'ARS(Agence Régionale de Santé) a réalisé une première visite d'état des lieux de l'approvisionnement en eau destinée à l'alimentation humaine du Col de Latrape . Il existe 3 captages d'eau privés : 1 pour l'édelweiss et les maisons autour, 1 pour le restaurant "les champs des neiges et 1 pour le restaurant "les Souleillous et les maisons autour. Il précise que depuis 2006, il n'est plus possible qu'un réseau d'eau soit géré par des particuliers. Monsieur BERNARD de L'ARS demande à la commune d'organiser une réunion avant le 15 octobre. Monsieur BOYER Patrick propose d'organiser avec Marie Anne DUPONT, Bernadette ROGALLE et Jean-François MAURETTE, cette rencontre et d'inviter la mairie d'Ustou, le SMDEA et les services de l'ARS.

#### **5/ Hydroélectricité : point sur les investissements et renouvellement du droit d'eau.**

Lucien GRANIER, adjoint au maire et membre du comité d'exploitation de la régie de la centrale de la Mouline fait un bilan des travaux et des études menées à la centrale.

Il précise que la roue concernant la turbine de l'Ars commandée chez HPP mi-avril sera livrée pour mi-novembre.

La révision des cellules moyenne tension sera réalisée la semaine 40.

Après constat de dysfonctionnement et de grippage, des études sont menées pour le changement du by-pass. Cette pièce est nécessaire pour le basculement de la force motrice de l'eau d'une turbine à l'autre. Cette opération en principe automatique ne fonctionne plus et présente lors des manipulations pour l'agent des risques de sécurité.

La liaison filaire entre les prises d'eau et le pilotage de la centrale par l'automate est endommagée. Cette liaison essentielle à la régulation du fonctionnement de la centrale fait l'objet d'une étude en cours pour trouver une solution efficace et pérenne.

Ces 3 points cités ci-dessus défectueux sont le résultat d'une action à court terme du précédent exploitant IGIC qui n'a pas fait les investissements nécessaires pour le bon fonctionnement de l'outil de production.

Le dossier du renouvellement du droit d'eau avance, une réunion plénière est prévue le 15 octobre avec les services de la DDT.

#### **6/ Hydroélectricité, référé expertise : nomination de l'avocat.**

Dans le cadre de la reprise de la gestion en régie de la centrale et par ordonnance en référé du 16 juillet dernier, un expert judiciaire a été nommé. Actuellement, les expertises contradictoires sont en cours. L'expert a produit un pré rapport à examiner pour le 17 octobre prochain. Dans cette affaire pour le compte de la commune, Philippe MARC assurera la défense des intérêts communaux.

## 7/ Budgets : décisions modificatives.

### Budget camping: Décision modificative n°1 section investissement.

Monsieur le Maire,

Informe que la dépense d'investissement suivante nécessite une augmentation du budget :

- Opération 14 "Maison d'animation, "afin de régler l'acquisition d'un lave-vaisselle pour l'activité du snack dans la maison d'animation.

Cette somme est à soustraire de l'opération 19 : Accueil.

Propose la réaffectation suivante :

Désignation	Diminution	Augmentation
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	- 1 259.00 €	1 259.00 €
21 Immobilisations corporelles	- 1 259.00 €	1 259.00 €
2184/21-op 14	0.00€	1 259.00 €
2135/21 op 19	- 1 259.00 €	

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la réaffectation proposée.

### Budget commune: Décision Modificative N°2 : section fonctionnement.

Monsieur le Maire :

Informe que le coût annuel 2019 par agent pour l'amicale du personnel est passé de 75€ à 100€ soit :  $7 \times 100 = 700€$ , la part initialement accordée lors du vote des subventions était de 525€ nous devons donc procédé à une augmentation du compte 6574 d'un montant de 175€.

Informe que l'association de l'amicale des curistes a demandé une augmentation de 150€ de sa part de subvention, la part initialement accordée lors du vote des subventions était de 150€, nous devons donc procédé à une augmentation du compte 6574 d'un montant de 150 €.

Rappelle que la commune a signé une convention de chantier international avec l'association jeunesse et reconstruction du 18 août au 7 septembre. Ce projet d'intérêt collectif portera sur la restauration des anciens thermes. La participation de la commune aux frais d'organisation est fixée à 3500€, nous devons donc procédé à une augmentation du compte 6574 d'un montant de 3500€.

Propose que le compte 6574 soit augmenté de 3825€.

Propose pour le budget de la commune les réaffectations suivantes :

Objet des dépenses	Dépenses		Recettes	
	compte	Somme	compte	Somme
FONCTIONNEMENT				
Fournitures de voirie chap 11	60633	- 1 000.00		
Bâtiments publics chap11	615221	- 825.00		

Alimentation chap 11	60623	- 2 000.00		
Subv.fonct. perso.droit privé chap 65	6574	3 825.00		
<b>TOTAL SF</b>		<b>0</b>		<b>0</b>

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de :

- Approuve les réaffectations proposées.

### **8/ Point sur le personnel communal.**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que l'agent Savy Jean-Louis est en disponibilité pour convenance personnelle chaque année au 1er novembre. Cette année, la SAVACEM a demandé que cet agent puisse reprendre à la station de ski de Guzet le 7 octobre 2019. Accord à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que l'agent MARTIN Hélène a un contrat de 17h semaine. Une évaluation des besoins administratifs est à réaliser et sera examinée par une commission au sein du conseil municipal.

Espace muséal : De juillet à septembre Madame Aude AUBRY avait un contrat de 10h semaine pour l'ouverture de l'espace muséal. Ouverture moindre pour le mois d'octobre : 6h hebdomadaire. A ce jour, les propositions sur le fonctionnement de l'espace muséal sont à réaliser par l'association et seront à valider par le conseil municipal.

### **9/ Amicale des curistes : augmentation de la subvention.**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'association de l'amicale des curistes a demandé un complément de 150 € pour la subvention de 2019 initialement prévu à 150€. Cette augmentation est acceptée à l'unanimité des membres des présents.

### **10/ Subvention pour la restauration de la cathédrale Notre-Dame-de-Paris.**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'Association des Maires de France en juin dernier et Madame la Préfète de l'Ariège en Août ont ravivé la mémoire des Maires sur l'incendie de Notre Dame de Paris et les dons de mairies pour la reconstruction. D'une certaine façon on peut comprendre que les Communes qui ne l'ont fait sont invitées à souscrire.

Le Maire invite donc le Conseil à débattre sur ce sujet et à décider si le budget communal doit ou pas participer au financement de la remise en état de Notre Dame, et si oui pour quel montant.

Monsieur le Maire rappelle que l'émotion provoquée par cette catastrophe ne peut faire oublier que :

- Le prestigieux monument qu'est Notre Dame de Paris, son entretien ainsi que la réparation des dommages, relèvent de la responsabilité du Service des monuments historiques, donc de l'Etat, de la Mairie de Paris et des Assureurs.
- La mise en péril des Communes en zones difficiles du fait des réductions de dotations de l'Etat et de services publics de proximité (actuellement les Trésoreries).

Pour ces motifs le Maire indique que personnellement il ne soutiendra pas une subvention municipale pour Notre Dame de Paris, et pour sa part préfère informer les Contribuables de la Commune du dispositif qui leur permet d'effectuer un don.

Où cet exposé le Conseil municipal décide avec 5 voix pour et 3 voix contre décide de verser une participation d'un montant de 150€.

### **11/ Cotisation Fond Unique Habitat 2019.**

Monsieur le Maire :

Propose que la commune participe au niveau de 150 € au Fonds Unique Habitat (compétence transférée sur les Conseils Généraux par la loi du 13 août 2004). Cette proposition fait suite à une demande du Conseil Général (courrier du 7 février 2019) pour un montant de 533 € que nous ne pouvons assumer. La somme de 150 € semble plus à notre portée.

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte de verser la somme de 150 € pour l'année 2019.

## **12/ Questions diverses.**

### **1/Spectacle de Noël et paniers des aînés**

Marie Anne Dupont, conseillère municipale informe le conseil que le Noël des enfants se déroulera le dimanche 22 décembre ou le lundi 23 décembre 2019. Elle s'occupe de prendre contact avec monsieur NOGIER de la compagnie Baluchon pour choisir et commander le spectacle. Elle va s'occuper également de passer commande pour les paniers des aînés.

### **2/ Lâcher de bouquetin.**

Monsieur le maire informe que la prochaine opération de lâcher de bouquetins aura lieu le mercredi 9 octobre à partir de 8h30 sur le site de Gérard, commune d'Ustou.

### **3/Centre Equestre.**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser prochainement une convention avec le centre équestre de type "contrat prêt à usage " afin de déterminer les conditions de prêt entre le prêteur et l'emprunteur concernant l'occupation des terrains et du chalet en bois au lieu-dit les Coudouns.

### **4/ Couverture Mobile.**

Monsieur le maire fait lecture d'un courrier de la préfecture en date du 6 septembre dernier concernant la mise en place d'une plateforme appelée "France Mobile" pour recenser les zones blanches en matière de téléphonie mobile et d'internet. Patrick BOYER, conseiller municipal est choisi comme référant de cette application.

VEYSSIERE Michel	GALIN Marcel
PAPAIX Martine Absente	GRANIER Lucien
BOYER Patrick	DE LA CRUZ RUEDA Alain
MAURETTE Jean-François	DUPONT Marie-Anne
ROGALLE Bernadette	PAPAIX Yvan Absent

Compte-rendu affiché le 7 novembre 2019 à la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25.